



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2372

Adhésion et cotisation à l'observatoire international de la démocratie participative (OIDP), au réseau national des budgets participatifs (RNVBP) et à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - Année 2023

Direction Générale des Services

Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2372 - ADHESION ET COTISATION A L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP), AU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS (RNVBP) ET A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) - ANNEE 2023 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA PROXIMITÉ ET AUX RELATIONS AUX HABITANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Notre plan de mandat inscrit parmi les défis que la Ville de Lyon s'engage à relever celui de la transition démocratique au service d'une démocratie continue, plus inclusive et contributive. Respectueux de notre engagement en la matière, la participation citoyenne se déploie et s'inscrit solidement dans nos pratiques.

Les démarches participatives concernent l'ensemble de nos compétences. Elles touchent tous les publics et s'installent durablement dans l'ensemble des neuf arrondissements.

Parmi les nombreuses démarches engagées, citons les initiatives investies par les Lyonnaises et Lyonnais ces derniers mois ; le Budget Participatif, les Universités Citoyennes et rencontres initiées pour les membres des 36 conseils de quartiers, les conseils citoyens, les consultations en ligne sur la plateforme numérique Oyé, le dispositif réinvestir les lieux, l'émergence des conseils d'arrondissement des enfants etc.

Cette forte dynamique nous invite à nous impliquer dans les réseaux de collectivités engagées sur ces sujets. La Ville de Lyon n'est actuellement adhérente d'aucun organisme sur la thématique de participation citoyenne, pourtant devenue essentielle dans la construction de nos politiques publiques.

Il vous est ainsi proposé de décider l'adhésion de la ville de Lyon à 3 structures associatives :

- l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) ;
- l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) ;
- le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

L'engagement de la Ville de Lyon au sein de ces organismes a pour objectif de nourrir notre réflexion et nos projets participatifs de l'expérience, des innovations et des études partagées en leur sein. Notre implication aux côtés des autres collectivités en France et à l'international contribuera également à faire rayonner les initiatives lyonnaises dans le mouvement de la dynamique de démocratie ouverte. La Ville a déjà été primée deux fois dans le cadre des trophées de la participation et la concertation du réseau national « décider ensemble », dont une fois en 2022 pour son engagement global en faveur de la participation des enfants dans le cadre de l'ambition de construire une ville à hauteur d'enfants.

**L'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP)**

Créée en 2001, l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) est un réseau international ouvert à toutes les villes, organisations et centres de recherche

souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre au niveau local des expériences en matière de démocratie participative. Actuellement, l'OIDP compte plus de 1349 membres. Depuis 2006, il travaille en collaboration avec l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), notamment dans l'organisation des rencontres internationales annuelles.

Les objectifs de l'OIDP sont :

- d'agir comme centre de référence mondial dans le domaine de la démocratie participative ;
- de créer des synergies entre les villes, les organisations et les centres de recherche pour réfléchir sur la qualité démocratique à travers le monde ;
- de produire et améliorer les connaissances existantes dans le domaine de la démocratie participative locale ;
- d'échanger des expériences sur les innovations démocratiques entre toutes les régions du monde ;
- de recommander des politiques aux administrations publiques du monde, principalement locales.

La participation financière de la Ville de Lyon à l'OIDP se montera en 2023 à 5000€

### **Le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP),**

Initié dès 2019 et formalisé lors des rencontres nationales des budgets participatifs en novembre 2022, le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP) rassemble les collectivités françaises et les acteurs dédiés au budget participatif.

400 collectivités françaises sont désormais engagées dans une démarche de Budget participatif, dont 8 des 12 plus grandes villes. Elles étaient 92 en 2020. 12 millions de Françaises et Français vivent désormais dans une collectivité à budget participatif, signe du succès rencontré par cette démarche qui renforce le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants

L'association vise à :

- valoriser le budget participatif comme une avancée démocratique et favoriser son émergence,
- promouvoir les principes et valeurs communes et partagées ainsi que les grands principes fondateurs de ce Réseau National des Budgets Participatifs au niveau national et international,
- œuvrer pour la reconnaissance institutionnelle de l'outil budget participatif,
- permettre l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs (mutualisation de ressources, partage des outils, croisement d'expériences, de groupes de travail et d'ateliers, etc.), au niveau national comme local,
- diffuser une culture commune de la démocratie reliant les différents acteurs d'un même territoire,
- renforcer l'implication des habitantes et habitants dans la démarche,
- constituer une base documentaire commune.

L'adhésion à l'association engage la Ville de Lyon sur les valeurs et principes inscrits dans la charte du RNBP, validée en 2019 à Paris et déjà mis en œuvre dans le cadre de la première édition du budget participatif lyonnais :

- *donner du pouvoir d'agir aux citoyens* : le budget participatif est un processus délibératif permettant aux citoyens de faire des propositions puis d'élire les projets à travers un vote qui engage la collectivité à réaliser les projets lauréats,
- *assurer la continuité et régularité du processus* : les collectivités mettant en œuvre un budget participatif proposent un processus pérenne et régulier,
- *égalité d'accès et inclusion* : le budget participatif est conçu de manière à permettre l'accès du plus grand nombre et prévoit des actions spécifiques à destination des publics qui participent peu,
- *transparence et sincérité* : les collectivités garantissent une information claire et simple à chaque étape de la démarche, notamment sur le montant alloué, les critères d'éligibilité des projets, les motifs de non recevabilité des projets doivent être explicités. Les résultats du vote doivent être publics ainsi que l'avancement de la réalisation des projets.

Il vous est proposé d'approuver :

- l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association du Réseau National des Budgets Participatif en qualité de membre actif,
- les termes de la charte des Budgets participatifs tels qu'issue de la déclaration de clôture des rencontres nationales des budgets participatifs des 7 et 8 novembre 2019 à Paris,
- le principe d'une cotisation dont le montant pour l'année 2023 s'élève à 850 €

### **L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ),**

L'ANACEJ réunit 542 collectivités et 19 fédérations ou associations de jeunesse et d'éducation populaire. Née en 1991, l'ANACEJ promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local.

L'ANACEJ se propose ainsi :

- d'aider à la mise en place des Conseils d'Enfants ou de Jeunes ou de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales, associations ;
- de répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires ;
- de se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation ;
- de faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques ;
- d'être auprès des pouvoirs publics le représentant des Conseils d'Enfants et de Jeunes et l'un des interlocuteurs de toute démarche de dialogue et de consultation avec la jeunesse ;
- d'être le promoteur d'événements culturels, artistiques, éducatifs, médiatiques sur la place de l'enfant dans notre société ;
- d'être un lieu de promotion et de réflexion des politiques jeunesse sur l'ensemble des territoires tout en assurant la mise en valeur des expériences des collectivités et des mouvements d'éducation populaire. Ces dernières s'appuyant sur la participation des jeunes comme outil principal de la construction des politiques publiques.

L'ANACEJ fédère et accompagne les collectivités à travers des formations, rencontres, et animation d'un réseau dense d'acteurs et collectivités de toute taille. Elle met également à disposition de ses adhérents une ressource documentaire et pédagogique et une veille sur l'actualité des politiques en lien avec la participation des enfants et des jeunes.

La Ville de Lyon s'implique pleinement dans la participation des enfants à la vie et la décision publique, en cohérence avec les droits des enfants à donner librement leur avis sur les sujets qui les concernent, à exprimer une opinion et développer une pensée propre.

La Ville de Lyon a mis en place plusieurs actions pour encourager la participation des enfants :

- en construisant avec les enfants les aménagements et les politiques qui les concernent : projet éducatif territorial, cours nature, rues des enfants, alimentation au sein des restaurants scolaire ;
- en développant l'éducation à la citoyenneté et en favorisant l'engagement au service du collectif, avec notamment le lancement des conseils d'arrondissement des enfants (CAE) et la création à venir d'un conseil municipal des enfants.

Il vous est ainsi proposé d'adhérer à l'ANACEJ et d'adopter le principe d'une cotisation estimée de 5500 € pour 2023.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :**

- lire :

« Le principe d'une cotisation dont le montant **pour l'année 2023 s'élève à 850 €** »

- au lieu de :

« Le principe d'une cotisation dont le montant **sera défini par le conseil d'administration de l'association, et pour lequel le Conseil municipal sera sollicité à nouveau ultérieurement.** »

**DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations OI DP (Observatoire International de la Démocratie Participative), de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) et RNB P (Réseau National des Budgets Participatifs).

- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits sur le budget en cours, sur le code service 16010, nature 6281, fonction 020, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET